



Environnement

## UTILISATION D'UN DÉSHERBEUR THERMIQUE

Ces dernières années, une prise de conscience des enjeux environnementaux et la mise en place des nouvelles réglementations ont provoqué l'essor des solutions alternatives. Le désherbage thermique fait partie de ces nouvelles techniques qui évitent de recourir au désherbage chimique.

### Le Principe de Fonctionnement

Le désherbage thermique consiste à chauffer la partie aérienne des plantes pour la détruire à l'aide de brûleurs. Le choc thermique, ainsi créé, entraînera l'éclatement des cellules végétales. La plante desséchera puis se décomposera.

### Éléments composant un désherbeur thermique

En règle générale, un désherbeur thermique est composé des éléments suivants:

- Une source d'énergie : une bouteille de gaz de Propane de 13Kg ou type Cube
- Un convertisseur d'énergie : brûleurs,
- Un support de transport pour la bouteille,
- Une tuyauterie assurant le lien entre la bouteille et le brûleur (tuyauterie au norme et non périmé)
- Un détendeur,
- Un extincteur ou un pulvérisateur à eau.

Il est recommandé d'acquérir un moyen « constructeur ».

## Les risques professionnels

- Risque de brûlure en cas de contact avec la flamme ou avec les parties chaudes de l'outil
- Risque de chute de plain-pied sur terrain humide ou accidenté
- Risque d'inhalation de CO2 en cas d'utilisation prolongée
- Risque d'incendie lors de l'utilisation : (attention aux conditions climatiques et respect des distances de sécurité avec les barrières, les haies et les véhicules)
- Risque de brûlure lié à la Co activité pour les personnes se trouvant à proximité (collègues ou public)

## Mesures de prévention collective

Un certain nombre de mesures de prévention sont à prendre :

- **Avant le début des travaux :**
  - Effectuer une reconnaissance du terrain et repérer les accidents du terrain (trous, fossés, barrières, haies, véhicules)
  - Pour les travaux en bordure de voie publique, installer une signalisation temporaire de chantier.
  - Vérifier l'état général du matériel :
    - La fixation de la bouteille,
    - Le sertissage, l'état du tuyau et sa date de validité,
    - La présence de l'extincteur ou du pulvérisateur à eau.
- **Pendant les travaux :**
  - Baliser la zone d'intervention
  - Faire attention au feu
  - L'utilisation est interdite en présence de public
  - Les distances de sécurité vis à vis de l'environnement doivent être **respectées** :
    - Utilisation interdite à moins de 50 cm des façades et vitrines,
    - Utilisation interdite à moins de 2 m des voitures,
    - Vigilance à proximité des matières plastique et bois,
  - L'outil doit être équipé d'un dispositif (gâchette) évitant la présence de la flamme en continue
  - Des précautions en fonction des conditions climatiques sont à prendre en compte
  - Travailler en binôme: l'utilisateur et l'accompagnateur
    - Cela permet d'inverser les rôles
    - L'accompagnateur veille et surveille
- **Arrêt**
  - Après utilisation, il faut :
    - Purger le circuit de gaz en fermant le robinet de la bouteille et laisser brûler jusqu'à extinction de la flamme,
    - Fermer le robinet du brûleur.

- **Entretien**
- Procéder à la vérification des flexibles,
- Nettoyer la machine régulièrement,
- Brosser les brûleurs.

## Équipements de protection individuelle

Les agents chargés du désherbage thermique devront être équipés de :

- Chaussures ou bottes de sécurité contre les risques de brûlure,
- Gants de protection contre les risques de brûlure,
- Vêtement de travail contre les risques de salissures et les projections,
- Gilet de signalisation lors de travaux à proximité de la voie publique.



## Formation

- Réaliser l'accueil sécurité de l'agent,
- Prévoir la formation à l'utilisation de l'outil par le fournisseur ou par du personnel formé et expérimenté

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter  
notre Conseiller en Hygiène et Sécurité au :

**02 99 23 31 00**